

# Rapport d'activité

Année 2022



**Nères**  
ASSOCIATION

Droits d'auteur © NèreS 2023

NèreS  
58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr  
75017 Paris  
France  
[www.neres.fr](http://www.neres.fr)

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être transcrite par quelque forme ou moyen que ce soit sans en citer la source.

Citation recommandée : NèreS. Rapport d'activité 2022. Paris : NèreS ; 2023.

Image de la couverture : © megaflopp | iStockphoto

# Table des matières



1. Les actions de NèreS .....	2
1.1. Des relations renforcées avec ses parties prenantes .....	2
1.1.1. Relations avec les autorités .....	2
1.1.2. De nombreuses collaborations .....	2
1.2. Affaires publiques et communication .....	3
1.2.1. Une campagne de communication efficace : « Ma pharmacie, mon conseil santé » .....	3
1.2.2. Elections présidentielle et législatives .....	3
1.2.3. Bulletin de santé des Français .....	3
1.2.4. Une présence dans les médias renforcée .....	3
1.3. Des actions résolues de NèreS sur des sujets d'importance pour les adhérents ...	4
1.4. NèreS au service de ses adhérents .....	4
1.4.1. Des services aux adhérents .....	4
1.4.2. Evénements NèreS .....	5
2. La vie de l'association .....	6
2.1. Une gouvernance renouvelée .....	6
2.2. Comité et commissions au sein de NèreS .....	7
2.2.1. Une déontologie professionnelle renforcée pour le secteur .....	7
3. Notre secteur et NèreS en quelques chiffres .....	9
3.1. Notre secteur en quelques chiffres .....	9
3.2. NèreS en quelques chiffres .....	10
3.2.1. Vingt-neuf laboratoires adhérents .....	10
3.2.2. Onze membres associés .....	10
3.3. L'équipe des permanents de NèreS .....	11
3.4. Nous contacter .....	11

# 1. Les actions de NèreS

## 1.1. Des relations renforcées avec ses parties prenantes

### 1.1.1. Relations avec les autorités

NèreS représente le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours auprès des autorités.

Ainsi, NèreS a porté la contribution de notre secteur dans de nombreuses instances mises en place par les autorités publiques, notamment à travers les Comités d'Interface Médicaments et Dispositifs Médicaux de l'Agence Nationale de Sécurité des médicaments et des produits de santé (ANSM) ainsi que les groupes de travail qui en découlent ou via des échanges réguliers avec la DGCCRF et de nouveaux échanges avec la Direction Générale de l'Alimentation.

NèreS a également participé à de nombreuses consultations publiques pour partager son expertise.

### 1.1.2. De nombreuses collaborations

Par ailleurs, NèreS est intervenu à de nombreuses reprises dans des événements professionnels et a collaboré activement avec de nombreuses organisations professionnelles telles que le Leem, le Gemme, Synadiet, le SNITEM...

NèreS participe activement à de nombreuses organisations telles que Tulipe (association d'intérêt général et un établissement pharmaceutique distributeur à vocation humanitaire autorisé par l'ANSM) où son Délégué Général a été élu au Conseil d'Administration en 2022.

De même, un représentant de NèreS a été élu en 2022, Trésorier Adjoint de l'Association Bon Usage du Médicament (ABUM). L'ABUM réunit les parties prenantes impliquées dans la promotion du bon usage des médicaments (professionnels de santé, patients, politiques, assureurs, acteurs médico-sociaux, industriels, éditeurs de logiciels...).

Par ailleurs, NèreS continue de participer aux échanges organisés par Coopération Santé, ainsi qu'au comité de pilotage de plusieurs groupes (autour du Parcours de Soins Officiel, de PharmagoraPlus...).

Enfin, au niveau européen, NèreS est un contributeur actif aux travaux de l'AESGP (*Association of the European Self-Care Industry*), qui regroupe plus de 22 associations nationales au niveau européen, ainsi qu'au niveau de la *Global Selfcare Federation* (GSCF), l'association mondiale représentant notre secteur. NèreS siège au Conseil d'Administration de l'AESGP.

## 1.2. Communication et affaires publiques

### 1.2.1. Une campagne de communication efficace : « Ma pharmacie, mon conseil santé »

En 2022, NèreS a poursuivi son partenariat avec l'ANEPF (l'Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France), la FSPF (la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France) et l'USPO (l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine), à travers une campagne de communication intitulée : « **Ma pharmacie, mon conseil santé** ».

En 2022, la campagne a permis de promouvoir le rôle des pharmacies dans la prévention et le traitement des affections courantes en hiver et en été.

Depuis le début de la campagne en 2021, plus de **36 millions** de personnes ont été touchées par cette campagne digitale.



### 1.2.2. Élection présidentielle et législatives

En amont des élections présidentielle et législatives, NèreS a porté ses propositions auprès des candidats pour réformer le système de santé français et répondre à ses défis actuels et futurs.

Ainsi, sa mesure phare consiste à **développer la vision politique et stratégique des produits de santé et de prévention de premier recours en France**. En effet, ces produits répondent aux attentes actuelles des Français en termes d'accès aux soins mais également, en termes de nouveaux comportements de consommation des citoyens ou de conseils adaptés à chacun prodigués par le pharmacien.

**13 autres mesures** viennent compléter cette mesure phare pour que les produits de santé et de prévention de premier recours soient au cœur de la santé du quotidien.

### 1.2.3. Bulletin de santé des Français

L'année 2022 a vu le lancement du Bulletin de Santé des Français, une étude annuelle sur la perception des Français de leur santé et de leur interaction avec le système de santé.

### 1.2.4. Une présence dans les médias renforcée

Si les études de NèreS (telles que le Baromètre annuelle ou le Bulletin de Santé) ont reçu une bonne couverture médiatique, 2022 a aussi vu la publication d'une tribune de NèreS dans Les Echos intitulée « Déserts médicaux : changer le parcours de santé ».



## 1.3. Des actions résolues de NèreS sur des sujets d'importance pour les adhérents



L'année 2022 a mobilisé NèreS et ses adhérents pour porter la voix des industries du premier recours.

Ainsi, dès septembre 2022, NèreS a commencé à travailler sur le taux de TVA applicable aux compléments alimentaires et a proposé des ajustements à l'administration fiscale pour clarifier la doctrine de la France sur ce sujet.

De plus, grâce aux actions de NèreS, les autorités françaises ont autorisé, en décembre 2022, l'utilisation encadrée du terme « probiotiques » pour désigner une catégorie de compléments alimentaires.

NèreS a également constitué un collectif d'organisations professionnelles pour porter une voix unifiée sur la mise en œuvre pratique d'une information appropriée des Français sur les perturbateurs endocriniens.

Par ailleurs, à travers des groupes de travail *ad-hoc*, NèreS a pu également préparer des réponses aux interrogations et consultations des autorités, et/ou participer aux actions des autorités notamment sur les thématiques suivantes :

- « **Allégation plantes – compléments alimentaires** » afin de proposer à la DGCCRF une liste amendée des allégations acceptées en France ;
- « **Vasoconstricteurs** » pour travailler avec l'ANSM à la promotion du bon usage de ces médicaments. Pour la 3<sup>ème</sup> saison consécutive, NèreS et les laboratoires concernés ont ainsi diffusé à toutes les pharmacies des fiches d'aide à la dispensation pour les pharmaciens et des fiches conseils pour les patients, développées par l'ANSM ;
- « **Paracétamol** » pour soutenir le bon usage du paracétamol auprès des pharmaciens et des patients notamment en travaillant sur une uniformisation des informations sur les notices, validée par l'ANSM ;
- « **Ibuprofène** » pour soutenir le bon usage de l'ibuprofène et répondre aux interrogations des autorités.

## 1.4. NèreS au service de ses adhérents

Résolument tournée vers les besoins et les attentes de ses adhérents, NèreS est structurée pour faciliter la contribution et l'échange d'informations avec ses membres.

### 1.4.1. Des services aux adhérents



NèreS propose ainsi à l'attention exclusive de ses adhérents :

- Des **alertes régulières** sur l'actualité réglementaire et politique des trois champs représentés par NèreS : le médicament de prescription médicale facultative, les dispositifs médicaux grand public et les compléments alimentaires ;
- Des **notes juridiques** répondant aux préoccupations directes des adhérents de NèreS ;
- Une newsletter générale « **NèreS'sentiel** » ainsi que deux newsletters sectorielles sur les dispositifs médicaux et les compléments alimentaires qui retracent les actualités de NèreS ;

- Un total de **9 webinaires** a été organisé en 2022 ; ils sont venus s'ajouter à ceux déjà disponibles en replay sur l'Espace Adhérents du site Internet de NèreS ;
- De **nouvelles études** à l'attention exclusive de nos adhérents : le baromètre sur l'année 2021, des points sur l'état du marché tout au long de l'année, une étude sur la perception des Français sur leur santé et le système de santé, l'impact de la Covid sur les linéaires en pharmacie et les activités en ligne...
- Un guide d'aide à la **mise en œuvre des différentes dispositions issues notamment la loi AGECE**. Ce guide de 51 pages a été complété par une série de webinaires.

NèreS a également modernisé son système d'information à ses adhérents, ainsi que son Espace Adhérents.

## 1.4.2. Evénements NèreS

### 1.4.2.1. Soirée des adhérents NèreS

La traditionnelle soirée des adhérents a eu lieu le mercredi 26 janvier 2022 ; elle fut l'occasion de présenter les résultats du baromètre 2021 développés en collaboration avec OpenHealth. L'analyse est accessible aux adhérents via l'Espace Adhérents.

La soirée des adhérents a mobilisé les permanents de NèreS et a réuni plus d'une centaine d'adhérents en présentiel et à distance.

### 1.4.2.2. Assemblée Générale de NèreS

Par ailleurs, une Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 29 juin 2022.

Elle s'est conclue par deux présentations :

- L'impact de la Covid sur les linéaires en pharmacie et les activités en ligne (sites dits « pure players », click & collect...) ;
- La place des évolutions technologiques pour le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours.

Le replay de l'assemblée générale ainsi que les deux analyses présentées sont accessibles aux adhérents de NèreS via l'Espace Adhérents.

## 2. La vie de l'association



L'année 2022 a été l'occasion de célébrer les 50 ans d'actions de NèreS. L'association a été fondée en septembre 1972 sous le nom de l'AFSGP (Association française des spécialités grand public).

### 2.1. Une gouvernance renouvelée



NèreS est administré par un **Conseil d'administration** qui est investi de tous les pouvoirs pour sa gestion et la direction de ses affaires. Il définit ainsi les grandes orientations politiques de l'association et prend toutes les décisions dans ce domaine. Le Conseil d'administration de NèreS est élu par l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale a (ré)élu cinq administrateurs le **29 juin 2022**, pour une durée de trois ans renouvelables :

- Vincent Cotard (Sanofi Grand Public France)
- Rebekka Iten (Bayer CHC)
- Aurélia Livet (Ipsen Consumer HealthCare)
- Anthony Lallier (UPSA)
- Russell Taylor (Reckitt)

Au cours de l'année 2022, six administrateurs ont également quitté leurs fonctions d'administrateur. Ils sont remerciés pour leur implication dans les travaux de NèreS :

- François Bernard (Zambon)
- Stéphane Cohen (Bouchara Recordati)
- Yves Damblemont (Boiron)
- Nicolas Giraud (Mayoly Spindler)
- Romana Jourden (GSK)
- Alexandre Nique (Bouchara Recordati)

Par ailleurs, lors du Conseil d'Administration du **29 juin 2022**, Vincent Cotard a été réélu Président de NèreS et Aurélia Livet réélue Trésorière.

Au 31 décembre 2022, la composition du Conseil d'administration de NèreS est la suivante<sup>1</sup> :

- Vincent Cotard (Sanofi Santé Grand Public), Président\*
- Antoine Bon (Urgo Healthcare), Vice-président\*
- Sébastien Lucot (Coopération Pharmaceutique Française), Vice-président\*
- Astrid Ziebart (Johnson & Johnson Santé Beauté France), Vice-présidente\*
- Vincent Guiraud-Chaumeil (Pierre Fabre), Secrétaire général\*
- Aurélia Livet (Ipsen Consumer Healthcare), Trésorière\*
- Thomas Gomez (Gifrer)
- Stéphane Grenon (P&G Health)
- Rebekka Iten (Bayer)
- Anthony Lallier (UPSA)

---

<sup>1.\*</sup> Les administrateurs ayant un astérisque forment également le Bureau de NèreS.

- Cédric Perry (GSK)
- Russell Taylor (Reckitt)
- Patrice Varraut (Boiron)

Au total, le **Bureau** s'est réuni à 7 reprises en 2022, et le **Conseil d'administration**, s'est réuni à 6 reprises.

## 2.2. Comité et commissions au sein de NèreS



NèreS est un lieu **d'échanges** et de **co-construction** avec ses adhérents.

Pour ce faire, en complément de ses instances de direction, NèreS s'appuie sur deux comités et quatre commissions thématiques :

- Le Comité déontologique
- Le Comité des « Affaires Pharmaceutiques » ;
- La Commission « Médicaments » ;
- La Commission « Dispositifs Médicaux » ;
- La Commission « Compléments Alimentaires » ;
- La Commission « Communication et Affaires Publiques ».

Leurs réunions ont permis, tout au long de l'année, un échange riche d'expertise entre membres, ainsi que d'avancer sur de nombreux projets et actions de NèreS.

Ces instances sont complétées par des groupes ad-hoc évoquées précédemment.

### 2.2.1. Une déontologie professionnelle renforcée pour le secteur

NèreS a souhaité renforcer la déontologie professionnelle du secteur des produits de santé et de prévention de premier recours.

Après avoir adopté en 2020 une Charte de Déontologie Professionnelle,<sup>2</sup> l'année 2021 a vu la mise en place de son Comité Déontologique qui agit en toute indépendance. Ses principales missions sont :

- Promouvoir le développement des produits de santé de premier recours au travers d'une démarche responsable applicable à l'ensemble de ses adhérents ;
- Veiller au respect de la charte de déontologie professionnelle (adoptée par NèreS en 2020) ;
- Emettre des recommandations en termes de pratiques responsables à destination du conseil d'administration de NèreS dans le respect des débats contradictoires.

Le Comité est constitué de cinq membres titulaires ayant un mandat d'une durée de deux ans (renouvelable sans limitation).

---

<sup>2</sup> Cette **charte** présente ainsi la vision de NèreS et les obligations de ses adhérents en tant qu'acteurs du parcours de soins, formalise les engagements essentiels de ces derniers et édicte, bien évidemment, les missions et la composition du Comité Déontologique de NèreS. Elle est consultable sur le site de NèreS.

Au 31 décembre 2022, sa composition était :

- Présidente du Comité Déontologique : **Marie-Paule SERRE**, ancienne professeure à Sorbonne Université ;
- Deux membres de la société civile/ personnes qualifiées nommées par le conseil d'administration sur proposition de la Présidente du Comité Déontologique :
  - o **Sarah LASRI**, Maître de Conférences à l'Université Paris Dauphine-PSL ;
  - o **Martial FRAYSSE**, Pharmacien d'officine ; président honoraire du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile de France.
- Deux membres de NèreS : un membre élu du conseil d'administration et un adhérent désigné par ce dernier :
  - o **Astrid ZIEBART** (Laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France) – suppléante : **Aurélia LIVET** (Laboratoire Ipsen CHC France) ;
  - o **Bruno PORTALIER** (Laboratoire Johnson & Johnson Santé Beauté France) membre suppléant ; le membre titulaire étant alors en cours de nomination.

Le Comité déontologique s'est réuni à 4 reprises en 2022.

## 3. Notre secteur et NèreS en quelques chiffres

### 3.1. Notre secteur en quelques chiffres

NèreS représente le secteur des produits de santé et de prévention de premier recours, vendus en pharmacie sans ordonnance, qui incluent les médicaments à prescription médicale facultative (PMF), les dispositifs médicaux grand public et les compléments alimentaires.

- Ils sont utilisés par de nombreux Français (80% des Français se rendent en pharmacie au moins une fois par an pour acheter des produits de santé et de prévention de premier recours).
- Ils représentaient 353,5 millions d'interactions en pharmacie en 2022 et comptent pour 9,3% du chiffre d'affaires d'une officine (soit 4,3 milliards €)
- Une trentaine de molécules sont classées comme médicaments essentiels par l'OMS... et les médicaments de PMF représentent environ 25-40% des donations humanitaires.
- Au niveau européen, le recours aux produits de santé et de prévention de premier recours permet d'économiser en moyenne 2,4h de temps médical par jour et par médecin généraliste. A noter que la France est en retard par rapport à ses voisins européens (et donc du temps médical pourrait être encore plus libéré).

Après une année 2021 marquée par une croissance de **+7,1 %** (par rapport à 2020), le **Baromètre de l'année 2022** réalisé pour NèreS sur les produits de santé et de prévention de premier recours en pharmacie a souligné une croissance plus marquée pour l'année 2022 avec une croissance de **+14,4 %** par rapport à 2021. Cette performance s'explique notamment avec l'élargissement des missions des pharmaciens qui a largement contribué à accroître le nombre de visites en pharmacie ainsi qu'une hausse marquée des pathologies hivernales.

On constate que chaque catégorie de produits de premier recours a contribué à cette dynamique : ainsi les médicaments de PMF ont vu leurs ventes augmentées de **+11,3%**, les compléments alimentaires de **+14,6%** et les dispositifs médicaux de **+21,1%**. Pour la deuxième année consécutive, les médicaments de prescription médicale facultative représentent moins de **50%** des ventes des produits de santé et de prévention de premier recours dispensés en pharmacie sans ordonnance.

Dans le détail :



Cette progression du champ des compléments alimentaires et des dispositifs médicaux s'expliquent principalement par une appétence accrue des Françaises et des Français pour la prévention – 40,2% des produits de santé et de prévention de premier recours vendus en pharmacie sans ordonnance en 2022 ont une visée préventive (contre 34% en 2017) ;



L'innovation a également un joué prépondérant dans cette progression. Depuis 2019, les lancements de nouveaux compléments alimentaires et dispositifs médicaux (par ex. les autotests COVID) et dans une moindre mesure de nouveaux médicaments représentent 23,5% du marché ;

## 3.2. NèreS en quelques chiffres

### 3.2.1. Vingt-neuf laboratoires adhérents

Au 31 décembre 2022, NèreS comptait 29 laboratoires adhérents :



### 3.2.2. Onze membres associés

Au 31 décembre 2022, NèreS comptait 11 membres associés :

- Aboca ;
- Fact-Pharma ;
- GERSGIE ;
- Open Health Company ;
- Pharmanager Development ;
- Pharmédigroup ;
- Promogen ;
- RNI Conseil ;
- Simon-Kucher & Partners ;
- VIDAL ;
- Web Help Medica.

### 3.3. L'équipe des permanents de NèreS

L'ensemble des actions menées par NèreS s'appuie sur une équipe de 5 permanents (composition au 01/05/2023) :

- Délégué Général : **Luc BESANÇON**
- Responsable affaires réglementaires « Dispositifs médicaux et Compléments alimentaires » : **Séverine BOUILLAGUET**
- Responsable affaires réglementaires « Médicaments » : *prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre 2023.*
- Responsable de la communication et des affaires publiques : **Armand SUICMEZ**
- Office Manager : **Chloé LECOURT**

Ainsi que sur le soutien de **Pierre MIGNON**, Stagiaire chargé de la communication et des affaires publiques.

### 3.4. Nous contacter



Pour toute question sur ce rapport annuel (ou tout autre sujet), vous pouvez contacter NèreS :

- Par email : [neres@neres.fr](mailto:neres@neres.fr)
- Par courrier : 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 PARIS – France
- Par téléphone : +33 (0)1 56 77 16 16

Vous pouvez également nous retrouver sur notre site Internet ([www.neres.fr](http://www.neres.fr)), [Twitter](#) ou [LinkedIn](#).

**Tous les travaux mentionnés dans ce rapport annuel ont bénéficié de la contribution précieuse des administrateurs, de nombreux collaborateurs des laboratoires adhérents, ainsi que des membres associés et de nos permanents !**

**A tous, un immense MERCI**

**Nères**  
ASSOCIATION

58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr,  
75017 Paris – France  
[www.neres.fr](http://www.neres.fr)  
[neres@neres.fr](mailto:neres@neres.fr)